



Fiche de poste n°FPS0033-V3

Ergothérapeute Hôpitaux de jour Chartres

1 – Définition :

La fiche de poste doit être lue avec la fiche métier.

L'ergothérapeute affecté à l'HDJ est un professionnel expérimenté ou non, avant tout motivé pour développer et renforcer ses compétences en psychiatrie, en santé mentale et dans les dynamiques éducatives. Ce professionnel possède une maturité suffisante, nécessaire aux soins de cette population.

2 – Conditions d'exercice :

Activité auprès d'une population de patients présentant des troubles psychiatriques. L'ergothérapeute s'inscrit dans la dynamique du projet du pôle. Il travaille un projet professionnel individuel d'évolution au sein du service qui pourra être réévalué régulièrement. L'ergothérapeute assure les soins en lien avec ses compétences et contribue à la dynamique éducative en fonction de l'organisation instituée. Il est placé sous la responsabilité directe du cadre de santé ou du cadre socio-éducatif de l'unité qui réalise un entretien de progrès annuel et son évaluation.

Lieu d'exercice de l'activité : 1 C rue de la république – 28110 Lucé

Répartition de temps d'activité : 50% à l'HDJ (et 50% à l'UTHR CPC)

Horaires-Roulements-Rythme de travail : 8H45/12H15 - 13H00/17H10

MISSIONS particulières	COMPÉTENCES particulières
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du travail en fonction des activités du service. - Recueil d'informations sur le(s) patient(s) : anamnèse, antécédents... - Accueil du patient. - Organiser une prise en charge en fonction des besoins liés à la pathologie, au handicap et aux spécificités de ceux-ci. - Participation aux synthèses . - Rédaction du DPU/DPUI à chaque fin de séance et transmissions orales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir être autonome dans la gestion des prises en charge et s'inscrivant dans le projet éducatif et de soins du patient de façon coordonnée avec l'équipe pluridisciplinaire. - Savoir se positionner en tant que soignant, avec les spécificités du métier d'ergothérapeute, au sein d'une équipe pluridisciplinaire. - Être en capacité d'élaborer un lien de confiance avec le patient et faire preuve d'empathie. - Mettre en place des activités adaptées aux besoins des patients en tenant compte de leurs capacités : physiques, cognitives, psychologiques. - Savoir animer l'activité et le bon déroulement de celle-ci. - Travailler en équipe pluridisciplinaire. - Favoriser la coopération entre les patients - Favoriser la créativité et une dynamique dans le groupe. - Participer aux projets de la structure, conseils de pôle.

3 - Relations professionnelles spécifiques :

Elles s'inscrivent dans une démarche participative intra et extra hospitalière.

- Propres à l'établissement : médecins, psychologue, cadre du service et l'ensemble des personnels paramédicaux et socio-éducatifs.
- A l'extérieur de l'établissement : différents services sociaux, CMP des secteurs, partenaires

Siège social

32 rue de la Grève
28800 Bonneval

tél. 02 37 44 76 00
fax. 02 37 44 76 82
www.ch-henriey.fr